

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2024 à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Louis-Philippe Caron, directeur général/greffier-trésorier
M. Yves Béchar, conseiller
M. Luc Vaillancourt, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024;**
4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Autorisation de signature de l'avenant no 1 au contrat de travail de M. Dany Fournier pour le poste de consultant pour l'année 2024;
5. **DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Nouvelle signalisation - Soumission enseignes;
 - 5.2. Renouvellement du contrat de service – CAUCA – Répartition des appels incendie et gestion des appels 911 – 2025-2030;
6. **DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Dépôt du procès-verbal du CCU;
 - 6.2 Demande d'un permis de construction selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 82 rue de l'Église;
 - 6.3 Demande de dérogation mineure et de PIIA – 99 boul. Bégin;
 - 6.4 Approbation des plans et devis et autorisation de signature d'un protocole d'entente avec Gestion Immobilière SRS inc. dans le cadre d'un projet de développement résidentiel – Phase 1;

6.5 Demande à la MRC de Bellechasse de procéder à une étude de pré faisabilité pour l'étude des cours d'eau;

6.6 Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment principal sis au 32, boulevard Bégin;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Suivi des comités;

7.2 Demande d'autorisation – Permis de réunion;

7.3 Demande d'autorisation – Permis de réunion – Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc.;

7.4 Demande d'autorisation – Permis de réunion – La Ponce;

7.5 Offre de services – Réparation de l'unité de climatisation de l'aréna;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1 Documents d'information;

8.2 Affaires MRC de Bellechasse;

8.3 Motion de félicitations pour le 200^e Anniversaire de la Municipalité de Sainte-Claire;

9. Approbation des comptes;

10. Lecture de la correspondance

10.1. Kiosque Renée-Morisset et Victor-Bouchard;

10.2 Lettre du Ministère des Transports et de la Mobilité durable

11. Affaires nouvelles

11.1 Demande de commandite Parents-Secours Sainte-Claire;

11.2 Demande d'aide financière - Moisson Beauce;

11.3 Invitation – Expo BBQ Bellechasse 2024;

12. Période de questions des citoyens;

13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

193-2024 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

194-2024 Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024, tel que présenté.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Autorisation de signature de l'avenant no 1 au contrat de travail de M. Dany Fournier pour le poste de consultant pour l'année 2024

ATTENDU que les parties ont conclu une entente de travail concernant le remplacement et l'accompagnement de la direction générale jusqu'au 13 décembre 2024;

ATTENDU que le directeur général adjoint a quitté ses fonctions à la fin mai 2024 et qu'il serait opportun d'ajouter des heures supplémentaires audit contrat afin de combler en partie le départ de celui-ci;

ATTENDU que le conseiller à la direction générale est responsable d'accompagner M. Louis-Philippe Caron, directeur général/greffier-trésorier dans les tâches suivantes :

- Agir à titre de conseiller pour planifier, organiser, diriger et contrôler les activités de la municipalité;
- Contribuer à maintenir une gestion rigoureuse des ressources financières, humaines et matérielles;

- Participer à assurer les communications entre le conseil et le personnel de la municipalité;
- Participer à préparer le budget et le programme d'immobilisation de la municipalité après avoir consulté les directeurs des services municipaux et/ou employés concernés;

ATTENDU que les parties souhaitent apporter des modifications à ladite entente;

En conséquence,

195-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Mme Guylaine Aubin, mairesse de Sainte-Claire, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'avenant no 1 de l'entente de travail de M. Dany Fournier tel que déposé au conseil municipal.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Nouvelle signalisation - Soumission enseignes

CONSIDÉRANT les modifications à venir au règlement 2015-611 pour modifier les limites de vitesse dans le secteur urbain de la municipalité, pour l'ajout de stationnement interdit et pour l'ajout de panneaux d'arrêts;

CONSIDÉRANT la demande de soumission adressée à l'entreprise « Signalisation Lévis » pour :

- 6 Panneaux « Arrêt en vigueur »
- 6 Panneaux Arrêt
- 23 Panneaux Vitesse en vigueur 40km/h
- 23 Panneaux Vitesse 40 km/h
- 1 Panneau signal avancé limite de vitesse 40 km/h
- 2 Stationnement interdit :
 - 2 fois P-150-1-G-D (gauche-droite)

- 31 manchons en U
- 9 Panonceaux arrêt :
 - o 6 fois P-010-P-2
 - o 3 fois P-010-P-3
- 31 Ensembles Fixation panneau inox

Pour un montant total de 3 240,50 \$ avant taxes

En conséquence,

196-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission de l'entreprise Signalisation Lévis pour l'achat de panneaux pour un montant de 3 240,50 \$ plus taxes.

QUE la dépense soit affectée à l'excédent non affecté.

5.2 Renouvellement du contrat de service – CAUCA – Répartition des appels incendie et gestion des appels 911 – 2025-2030

CONSIDÉRANT que CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de

territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité en versant à CAUCA l'intégralité du produit de la taxe 9-1-1;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer le mandat de la répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

En conséquence,

197-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents de :

- Octroyer à CAUCA le mandat de répondre aux appels 9-1-1 de son territoire;
- Octroyer à CAUCA le mandat de traiter les appels incendie de son territoire selon l'entente de prix suivante :
 - 2025-2026 : 2 750.44 \$+ taxes
 - 2026-2027 : 3 582.81 \$+ taxes
 - 2027-2028 : 4 415.18 \$+ taxes
 - 2028-2029 : 4 559.94 \$+ taxes
 - 2029-2030 : 4 668.51 \$+ taxes
- Autoriser Mme Guylaine Aubin, mairesse, et M. Louis-Philippe Caron, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité, les deux ententes de services.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du procès-verbal du CCU;

6.2 Demande d'un permis de construction selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 82 rue de l'Église

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'un permis de construction d'une remise au 82, rue de l'Église à Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que l'immeuble se trouve dans une zone de PIIA;

CONSIDÉRANT que toutes les demandes situées dans les zones visées au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 2004-511 doivent préalablement être soumises au comité consultatif d'urbanisme afin que celui-ci émette ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 11 juin 2024) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée sous réserve que la remise soit construite telle que décrite dans les documents déposés et que le revêtement devra être en bois ou imiter le bois (Canexel) de couleur beige de sorte à s'harmoniser avec la couleur du revêtement du bâtiment principal;

Après délibération du conseil municipal,

198-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la demande de PIIA, et ce, en conformité aux documents déposés à la municipalité dans le cadre de la demande de permis de construction et que le revêtement devra être en bois ou imiter le bois (Canexel) de couleur beige de sorte à s'harmoniser avec la couleur du revêtement du bâtiment principal;

6.3 Demande de dérogation mineure et de PIIA – 99 boul. Bégin

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'un permis de construction d'une remise au 99, boul. Bégin à Sainte-Claire

CONSIDÉRANT que l'immeuble se trouve dans une zone de PIIA;

CONSIDÉRANT que la demande est également accompagnée d'une demande de dérogation mineure pour permettre que la remise soit construite en cour avant et adossée au bâtiment principal, et ce, en dérogation aux articles 53 à 55 du règlement de zonage 2022-720;

CONSIDÉRANT que toutes les demandes situées dans les zones visées au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 2004-511 doivent préalablement être soumises au comité consultatif d'urbanisme afin que celui-ci émette ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 11 juin 2024) informant le conseil municipal que ladite demande de PIIA devrait être approuvée et que la demande de dérogation mineure devrait être refusée;

CONSIDÉRANT que la remise pourrait être implantée en cour arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que le préjudice subi si le demandeur n'est pas suffisamment important pour justifier l'obtention d'une dérogation mineure;

Après délibération du conseil municipal,

199-2024

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents de :

- **Autoriser** la demande de PIIA, et ce, en conformité aux documents déposés à la municipalité dans le cadre de la demande de permis de construction;
- **Refuser** la demande de dérogation mineure pour les motifs suivants :
 - La remise pourrait être implantée en cour arrière du bâtiment;
 - Le préjudice subi si le demandeur n'est pas suffisamment important pour justifier l'obtention d'une dérogation mineure.

6.4 Approbation des plans et devis et autorisation de signature d'un protocole d'entente avec Gestion Immobilière SRS inc. dans le cadre d'un projet de développement résidentiel – Phase 1

CONSIDÉRANT que le 7 juillet 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 2014-609 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que « Gestion immobilière SRS inc. » a déposé des plans et devis pour le prolongement de la rue Renaud (rond de virée) pour un développement résidentiel avec services municipaux. Ce projet devra être cédé à la municipalité et ce dernier sera assujéti aux dispositions du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 2014-609;

Après délibération du conseil municipal,

200-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents de confirmer l'acceptation des plans et devis réalisés par Monsieur Charles Roy, ingénieur, de la firme ARPO Groupe-Conseil (plan No. 23040-1) en date du 14 juin 2024, à autoriser la mairesse, Madame Guylaine Aubin, et le directeur-général/greffier-trésorier, Monsieur Louis-Philippe Caron, à signer le protocole d'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire.

QUE la signature de l'entente est conditionnelle à l'obtention du cautionnement d'exécution.

6.5 Demande à la MRC de Bellechasse de procéder à une étude de préféabilité pour l'étude des cours d'eau

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de connaître l'état de ses cours d'eau et d'être en mesure d'évaluer et de planifier les interventions nécessaires sur ses cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la gestion des cours d'eau relève de la compétence de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que suite à une inspection des cours d'eau par les représentants de la MRC de Bellechasse, ces derniers recommandent de procéder à une étude de préfaisabilité;

En conséquence,

201-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de confier à la MRC de Bellechasse la responsabilité de réaliser une étude de préfaisabilité dont l'objectif sera d'évaluer l'état des cours d'eau et des infrastructures liées aux cours d'eau de la Municipalité.

6.6 Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment principal sis au 32, boulevard Bégin

CONSIDÉRANT que le projet consiste à exercer une habitation communautaire de 7 chambres à coucher sise au 32, boulevard Bégin ;

CONSIDÉRANT que le projet est localisé dans la zone 26-C selon le règlement de zonage numéro 2022-720. Dans cette zone, la classe d'usage « habitation communautaire » est prohibée à titre d'usage principal sur un terrain.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ledit règlement est en vigueur ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement permet d'autoriser, sous certaines conditions, l'usage de type « habitation communautaire » de 7 chambres à coucher sis au 32, boulevard Bégin, dans la zone 26-C selon le règlement de zonage numéro 2022-720 ;

CONSIDÉRANT que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de PPCMOI en vertu de l'article 8 (Objet d'une demande) du règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT que ladite demande de PPCMOI respecte les critères édictés aux articles 9 et 10 du règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 12 février 2024) que ladite demande respecte de façon satisfaisante les critères d'évaluation à l'article 16 du règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 5 février 2024 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 15 avril 2024 à 16 h 00 au cours de laquelle le premier projet de résolution PPCMOI a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, deux citoyens étaient présents dans la salle;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de registre n'a été reçue en date du 15 mai 2024;

202-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que la demande de PPCMOI concernant l'immeuble sis au 32, boulevard Bégin, soit autorisée par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire de manière à déroger au règlement de zonage numéro 2022-720 et à la grille des spécifications de la zone 26-C, et ce, en conformité aux conditions suivantes :

1. L'habitation communautaire pourra être autorisée sur la propriété sise au 32, boulevard Bégin, mais pour un maximum de 7 chambres à coucher dans le bâtiment.
2. Un total de quatre (4) cases de stationnement devront être implantées sur le terrain conformément aux dispositions du règlement de zonage numéro 2022-720.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités

7.2 Demande d'autorisation – Permis de réunion

CONSIDÉRANT que les Olympiades des pompiers se tiendront du 30 août au 1^{er} septembre 2024 sur le site du Complexe Sportif et Culturel de Ste-Claire

CONSIDÉRANT que les profits de la vente d'alcool iront à l'organisme du Tournoi Atome;

203-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à signer une lettre d'autorisation adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour autoriser la Municipalité de Sainte-Claire à vendre de la boisson alcoolisée sur le site du Complexe Sportif et Culturel de Ste-Claire le le 30 août, le 31 août et le 1^{er} septembre 2024.

7.3 Demande d'autorisation – Permis de réunion – Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc.

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc.;

CONSIDÉRANT que l'Amical de golf se poursuivra sur le terrain du Complexe Sportif et Culturel de Ste-Claire le 24 août 2024;

CONSIDÉRANT que les profits de la vente d'alcool iront à la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire.

204-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à signer une lettre d'autorisation adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour autoriser la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire à vendre de la boisson alcoolisée sur le site du Complexe Sportif et Culturel de Ste-Claire le 24 août 2024.

7.4 Demande d'autorisation – Permis de réunion – La Ponce

CONSIDÉRANT que l'épluchette de la Mairesse se tiendra sur le site du Complexe Sportif et Culturel de Ste-Claire le 18 août 2024;

CONSIDÉRANT que l'entreprise La Ponce demande l'autorisation de pouvoir vendre des boissons alcoolisées;

205-2024

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à signer une lettre d'autorisation adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour autoriser La Ponce à vendre de la boisson alcoolisée sur le site du Complexe Sportif et Culturel de Sainte-Claire le 18 août 2024.

7.5 Offre de services – Réparation de l'unité de climatisation de l'aréna

CONSIDÉRANT le bris du compresseur de l'unité de climatisation utilisée pour climatiser le deuxième étage de l'aréna;

CONSIDÉRANT que cet espace est prévu pour les citoyens en cas de sinistre et qu'il est important de procéder rapidement à la réparation de l'unité de climatisation;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise TRANE au montant de 13 000\$ taxes en sus;

En conséquence

206-2024

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de service de l'entreprise TRANE au montant de 13 000\$ taxes en sus pour la réparation de l'unité de climatisation de l'aréna.

QUE la dépense soit affectée à la réserve F31101 – Infra-Loisirs.

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

8.3. Avis de non-conformité - Ministère de l'Environnement

8.4 Motion de Félicitations pour le 200^e Anniversaire de la Municipalité de Sainte-Claire

À l'attention des organisateurs, des bénévoles et de la communauté de Sainte-Claire,

Le conseil municipal et les citoyens de Sainte-Claire se réunissent aujourd'hui pour exprimer leur gratitude et leurs félicitations à tous ceux qui ont contribué au succès du 200^e anniversaire de notre municipalité.

Nous saluons le dévouement des organisateurs, qui ont travaillé sans relâche pour créer un événement mémorable. Leur passion, leur créativité et leur engagement ont permis de faire briller Sainte-Claire sous les feux des projecteurs pendant ces cinq jours de festivités exceptionnelles.

Nos bénévoles méritent également une reconnaissance spéciale. Leurs efforts ont enrichi l'expérience de chacun, que ce soit en assurant la sécurité, en animant des

activités pour les enfants ou en contribuant à la réussite des spectacles sur la Scène Prévost.

En célébrant notre histoire, notre tradition et notre fierté, nous sommes témoins d'un moment unique dans l'histoire de Sainte-Claire.

QUE cette motion de félicitations soit le reflet de notre admiration sincère et de notre reconnaissance envers tous ceux qui ont fait du 200^e anniversaire de Sainte-Claire un événement inoubliable.

9. Approbation des comptes

207-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 2 juillet 2024, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1 Kiosque Renée-Morisset et Victor-Bouchard

10.2 Lettre du Ministère des Transports et de la Mobilité durable

11. Affaires nouvelles

11.1 Demande de commandite Parents-Secours Sainte-Claire

CONSIDÉRANT que Parents-Secours est un organisme à but non lucratif qui assure la protection et la sécurité des enfants et des aînés en offrant un réseau de foyers-refuges tout en contribuant à promouvoir la prévention par l'information;

CONSIDÉRANT que l'organisme a besoin de dons pour soutenir son organisme;

En conséquence,

208-2024 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter d'offrir une commandite de 250 \$ pour le financement de leurs activités.

11.2 Demande d'aide financière - Moisson Beauce

CONSIDÉRANT la demande de Moisson Beauce datée du 29 avril 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité finance déjà les organismes "Frigos Pleins" et "L'Arche Le Printemps" de la MRC de Bellechasse;

209-2024 Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents de ne pas donner suite à la demande d'aide financière de l'organisme Moisson Beauce.

11.3 Invitation – Expo BBQ Bellechasse 2024

CONSIDÉRANT l'invitation à participer souper hommage de l'Expo BBQ Bellechasse qui se tiendra le 4 juillet 2024;

210-2024 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de M. Gaston Fortier et de Mme Sylvie Leblond au souper hommage de l'Expo BBQ Bellechasse qui se tiendra le 4 juillet 2024.

12. Période de questions des citoyens

- Questionnement concernant le caviardage des documents municipaux;
- Questionnement concernant les cours d'eau et l'étude de préfaisabilité;
- Questionnement concernant l'écoulement des eaux du projet BTL.

13. Levée de la séance

211-2024

Il est proposé par Mme la conseillère et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Louis-Philippe Caron
Directeur général/greffier-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.